VILLE DE Livry-Gargan

Nombre de conseillers..... 43
En exercice..... 43
Présents à la séance..... 36
Pouvoirs 05
Excusés..... 02

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2023

N°2023-06-07 : RAPPORT RELATIF A L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE REGION ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Le jeudi 08 juin 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 26 mai 2023.

Présents : 36

MARTIN Pierre-Yves	ARNAUD Philippe	ADLANI Myriam
BOUDJEMAÏ Kaïssa	CARCREFF Corinne	DELERUELLE Quentin
MANTEL Serge	ATTARD Gérard	DJABALI Sara
MONIER Annick	MAKHLOUF Dounia	BEREZIN Serge
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	CRALIS Christophe
BORDES Roselyne	LEROUX Pierre-Olivier	COLLET Marie-Madeleine
CARRATALA Henri	DI IORIO Rina	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	MARKARIAN Olivier	AOUATI Kheireddine
MICONNET Olivier	FOURNIER Marine	BITATSI-TRACHET Françoise
HERRMANN Marie-Catherine	KOUCEM Yacine	TRILLAUD Laurent
AÏDOUDI Salem	BERNARD Anne	HODÉ Laurence
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	PERRAULT Gérard

Pouvoirs : 5

LAFARGUE Jean-Claude	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
CHASSAIN Clément	à FOURNIER Marine
BACH Raphaël	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

Excusés : 2

LE BLEGUET Marie-Thérèse
HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Mme Anne BERNARD a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230608-2023-06-07-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de M. MANTEL, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2531-12 à 16 ;

Vu la réunion de la 1ère Commission permanente en date du 30 mai 2023 ;

Considérant que la Commune s'est vue attribuer durant l'exercice 2021 une somme de 3.031.657€ au titre du Fonds de solidarité entre les communes de la Région Île-de-France (FSRIF) ;

Considérant que l'accroissement et l'amélioration de l'accueil scolaire, l'amélioration de la propreté, la gestion des 6 parcs urbains et la rénovation des 79 kilomètres de voirie concourent à l'amélioration des conditions de vie, correspondant à l'objectif recherché par le FSRIF ;

Après en avoir délibéré,

Article unique : **Prend acte** du rapport relatif à l'utilisation du Fonds de solidarité entre les communes de la Région Île-de-France perçu au titre de l'exercice 2022.

Annexe : Rapport relatif à l'utilisation du fonds de solidarité entre les communes de la Région Île-de-France perçu au titre de l'exercice 2022

Ainsi fait et délibéré en séance le 08 juin 2023.

VILLE de LIVRY-GARGAN Seine-St-Denis 93

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 22/06/2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230608-2023-06-07-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

VILLE DE Livry-Gargan

Annexe de la délibération n°2023-06-07 du Conseil municipal du 08 juin 2023

RAPPORT RELATIF A L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE REGION ILE-DE-FRANCE (FSRIF) AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

En application de l'article L.2531-16 du Code général des collectivités territoriales, le maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France prévu à l'article L.2531-12 du Code général des collectivités territoriales, présente au Conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions de développement social urbain entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement au moyen de la dotation de péréquation FSRIF perçue.

La Commune s'est vue attribuer, durant l'exercice 2022, une somme de 3.031.657€ au titre du Fonds de solidarité entre les communes de la Région Île-de-France (FSRIF).

Bien qu'il s'agisse de recettes de fonctionnement, la Ville veille à ce que ces ressources issues des mécanismes de péréquation soient prioritairement affectées aux dépenses d'équipement.

Les crédits perçus en 2022 à ce titre ont donc contribué à l'amélioration des équipements scolaires des différentes écoles maternelles et élémentaires ainsi qu'à la poursuite du programme d'accroissement des capacités d'accueil, programme rendu nécessaire par la poursuite de l'augmentation de la population et par conséquent du nombre d'écoliers.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230608-2023-06-07-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES	MONTANTS FINANCES PAR FSRIF
CONTENEUR DEFIBRILATEUR PPMS	11 907,41
EXTENSION GS JACOB 2	4 436,58
TRVX GS JEAN DE LA FONTAINE	962,28
MOBILIER ECOLES MATERNELLES	44 644,38
MATERIEL MATERNELLE	26 065,88
MOBILIER PRIMAIRE	19 847,41
TRVX CONSTRUCTION ELEM VAUBAN	264 961,64
TRVX MATERNELLE JAURES 1	25 925,08
TRVX MATERNELLE BAYARD	20 856,37
TRVX GUTENBERG DANTON PRIMAIRE	611,07
TRVX JAURES PRIMAIRE 2	13 634,45
TRVX BAYARD PRIMAIRE	18 810,50
TRVX JAURES PRIMAIRE 1	28 324,05
TRVX GROUPES SCOLAIRES	6 850,47
TRAVAUX MATERNELLE JACOB	45 029,72
TRVX JACOB PRIMAIRE 1	31 184,86
CONSTRUCT PRIMAIRE POUDRERIE	180 994,39
TRX CONSTRUCTION ELEM VAUBAN 2	182 391,51
EXTENSION MATERNELLE BAYARD	273 021,03
FRAIS D'ETUDES NOUVELLE ECOLE	24 622,37
	1 225 081,45

Le FSRIF a donc participé à hauteur de 1.225.081,45€ à la réalisation des travaux dont la liste ci-dessus fait apparaître ce reste à charge sur dépenses ayant été mandatées au cours de l'exercice.

Par ailleurs, le maintien du cadre de vie de Livry-Gargan en matière de propreté et d'espaces verts requiert des dépenses de fonctionnement. La Ville a mis en place deux marchés de désherbage des voiries et du cimetière à hauteur de 224.710,15€ et, au regard de la gestion de ses multiples parcs et espaces verts, a procédé à des travaux d'entretien et élagage à hauteur de 242.704,43€.

TRAVAUX DE DESHERBAGE SERVICE PROPRETE	MONTANTS FINANCES PAR FSRIF
MARCHE DESHERBAGE	170 710,15
MARCHE DESHERBAGE CIMETIERE	54 000,00
	224 710,15

TRAVAUX D ENTRETIEN - SERVICE ESPACES VERTS	MONTANTS FINANCES PAR FSRIF
ELAGAGE TRAITEMENT CURAGE	148 773,33
ENTRETIEN VOIES & RESEAUX : ESPACES VERTS	93 931,10
	242 704,43

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230608-2023-06-07-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

Enfin, les 79 kilomètres de voiries ont nécessité des investissements sous forme de travaux d'installations de signalisation, de mobilier urbain et de rénovation dont 1.339.160,97€ de reste à charge sur les 2.378.944,32€ ont pu être couverts par le FSRIF.

TRAVAUX - SERVICE VOIRIE	RESTE A CHARGE	MONTANTS FINANCES PAR FSRIF
INSTALLATION DE VOIRIE : SIGNALISATION	**186 005,67**	104 706,75
INSTALLATIONS VOIRIE DIVERSES	**362 220,13**	203 901,81
RENOVATION VOIRIE COMMUNALE	**1 830 718,53**	1 030 552,41
Total	**2 378 944,32**	**1 339 160,97**

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230608-2023-06-07-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023